

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026061 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 16/03/2026
Objet : VENTE 2026-1 DES MATERIELS ET VEHICULES REFORMES DU 26 AU 29 MAI 2026

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Date de télétransmission : 23/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=061 Vente 2026=1 mat_riels et v_hicules r_form_s du 26 au 29 mai 2026.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-061.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260316-2026061-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/03/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : **Vente 2026-1 des matériels et véhicules réformés du 26 au 29 mai 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- Certains véhicules et matériels, propriété du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne, ont atteint un état de vétusté qui ne permet pas de les remettre en service de manière rentable. Il s'agit donc de s'en séparer en les vendant au meilleur prix possible.

Ces véhicules et matériels font l'objet de l'état récapitulatif en annexe.

ENTENDU le rapport de Cdt Philippe SANS,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

PRONONCENT la réforme de ces véhicules et matériels inscrits au registre inventaire du service départemental d'incendie et de secours;

AUTORISENT le président du conseil d'administration à confier la vente de ces matériels du 26 au 29 mai 2026 à la direction nationale d'interventions domaniales et à les mettre en vente sur le critère de choix du mieux-disant.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

23 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.